



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 octobre 2018
Français
Original : anglais

Application de la résolution 2421 (2018) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2421 (2018) du Conseil de sécurité, dans laquelle j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle est chargée. Il fait le point des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq et retrace les activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis mon précédent rapport daté du 9 juillet 2018 (S/2018/677) et l'exposé présenté au Conseil de sécurité par mon Représentant spécial pour l'Iraq et Chef de la MANUI le 8 août.

II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

A. Situation politique

2. Le 9 août 2018, le conseil des juges de la Haute Commission électorale indépendante a annoncé les résultats provisoires des élections législatives irakiennes qui se sont tenues en Iraq le 12 mai. L'annonce est survenue après un recomptage manuel partiel, à l'issue duquel les résultats initialement annoncés par la Haute Commission électorale indépendante le 19 mai n'ont été que très peu modifiés. Le 19 août, la Cour suprême fédérale a officiellement validé les résultats des élections, marquant le début du calendrier constitutionnel de 90 jours en vue de la convocation de la Chambre des députés (le Parlement) et de la formation du gouvernement. Le 27 août, conformément aux dispositions de la Constitution, le Président de l'Iraq, Fuad Masum a promulgué un décret invitant la nouvelle Chambre des députés à tenir sa première session dans les délais fixés par la Constitution.

3. Le 3 septembre, la quatrième Chambre des députés à siéger depuis l'adoption de la Constitution de 2005 a tenu sa première session sous la présidence du député le plus âgé et Président par intérim de la Chambre, Mohammed Ali al-Zainni. À l'issue de la cérémonie d'investiture, les nouveaux députés se sont employés à former le groupe parlementaire majoritaire et à élire le nouveau Président de la Chambre ainsi que deux vice-présidents, conformément aux dispositions de la Constitution. Deux groupes parlementaires ont ensuite présenté leurs listes de députés respectives au



Président par intérim, M. Zainni : le groupe « Réforme et construction », formé par Moqtada Sadr (Coalition Sa'iron), le Premier Ministre Haider al-Abadi (Nasr), Ammar al-Hakim (Mouvement national de la sagesse), Iyad Allawi (Alliance Wataniya) et Osama al-Nujaifi (coalition Al-Qarar al-Iraqi) ; et le groupe « Construction », formé par Nouri al-Maliki (Coalition de l'État de droit), Hadi al-Ameri (Fatah) et des députés indépendants auparavant affiliés à Nasr, à la coalition Al-Qarar al-Iraqi, à l'Alliance Wataniya ainsi qu'à d'autres groupes. Chacun d'eux affirmant être le groupe majoritaire et, à ce titre, disposer du droit de former le gouvernement, la question de savoir si les députés indépendants pouvaient rejoindre un parti politique après la validation des résultats des élections a suscité une controverse. Face aux désaccords juridiques et de procédure, il a été recommandé de solliciter l'avis de la Cour suprême fédérale pour savoir quel groupe disposait du plus grand nombre de sièges. Le Président par intérim a annoncé que la session reprendrait le jour suivant, mais le 4 septembre, la Chambre n'a pu être convoquée en raison de l'absence de quorum. À l'issue de consultations avec les chefs des groupes parlementaires, le Président par intérim a annoncé que la première session reprendrait le 15 septembre.

4. L'émergence de deux groupes parlementaires, chacun affirmant être en droit de former le gouvernement, montre les divisions politiques qui ont marqué les négociations à cet égard. Les deux favoris chiïtes des élections, Moqtada al-Sadr (Coalition Sa'iron) et Hadi al-Ameri (Fatah) se sont affrontés pour obtenir la majorité parlementaire. Si la Coalition Fatah s'est rapprochée des partis sunnites et kurdes pour former le groupe « Construction », la Coalition Sa'iron a consolidé le groupe « Réforme et construction » avec le Mouvement national de la sagesse, la Coalition Nasr et l'Alliance Wataniya le 19 août. Auparavant, le 14 août, d'éminents dirigeants sunnites, notamment Osama al-Nujaifi et Khamis al-Khanjar (coalition Al-Qarar al-Iraqi), Jamal al-Karbouli (Al-Hal) et Salim al-Jubouri (Alliance Wataniya) avaient annoncé la création de la « Coalition Miouar el-Watani » afin de constituer une seule entité sunnite pour participer aux négociations, mais les négociations individuelles menées avec les deux plus grands groupes ont finalement abouti à la scission de la formation. Des divisions ont également persisté entre les partis politiques kurdes, tant entre les deux principaux partis, le Parti démocratique du Kurdistan et l'Union patriotique du Kurdistan, qu'entre ceux-ci et les partis minoritaires de l'opposition, notamment le Mouvement pour le changement (Gorran) et la Coalition pour la démocratie et la justice.

5. La première session de la Chambre des députés a repris le 15 septembre pour élire son nouveau Président et ses deux vice-présidents. Au moment du vote, la liste des candidats au poste de Président ne comptait plus que trois personnes : Mohammed al-Halbousi (Al-Hal), Khalid al-Obaidi (Nasr) et Osama al-Nujaifi (coalition Al-Qarar al-Iraqi). Avec 169 des suffrages exprimés au cours d'un vote à bulletin secret, Mohammed al-Halbousi a été élu nouveau Président de la Chambre. Les postes de premier et de deuxième vice-présidents ont été confiés à Hassan al-Kaabi (Coalition Sa'iron) et à Bashir Haddad (Parti démocratique du Kurdistan), respectivement.

6. Le 17 septembre, la Chambre des députés a demandé que les candidats et candidates au poste de Président de la République d'Iraq soumettent leur candidature avant le 23 septembre, conformément au délai fixé par la Constitution. Pour la première fois depuis l'adoption de la Constitution de 2005, le Parti démocratique du Kurdistan et l'Union patriotique du Kurdistan n'ont pas présenté de candidat commun à l'élection présidentielle. Le Parti démocratique du Kurdistan a proposé l'actuel chef de Cabinet de la présidence de la Région du Kurdistan, Fuad Hussein, tandis que l'Union patriotique du Kurdistan a désigné son ancien membre Barham Salih. Il est à noter qu'une femme politique indépendante, Sarwa Abdul Wahid [anciennement

membre du Mouvement pour le changement (Gorran)], a présenté sa candidature à la présidence, à l'instar de nombreuses autres candidates.

7. Le 2 octobre, la Chambre des députés a procédé à un vote pour élire le nouveau président ou la nouvelle présidente de l'Iraq. Parmi les 20 candidats, Barham Salih et Fuad Hussein ont obtenu le plus grand nombre de voix, avec 165 et 89 voix respectivement. La candidate Sarwa Abdul Wahid a recueilli 18 voix. Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, le nouveau Président de la Chambre a appelé à un deuxième tour de scrutin avec les deux candidats arrivés en tête. Lors du second tour, Barham Salih a recueilli la majorité requise avec 219 voix. Fuad Hussein a obtenu 22 voix. Barham Salih a alors prêté serment en tant que Président de l'Iraq devant la Chambre des députés.

8. À la suite de son élection, le Président a tenu une réunion avec le nouveau Président de la Chambre, le Président de la Cour suprême fédérale, Medhat al-Mahmoud, des représentants des groupes parlementaires « Réforme et construction » et « Construction », ainsi que l'ancien ministre Adel Abdul-Mahdi afin d'examiner la nomination du Premier Ministre désigné. Avec l'accord des deux principales alliances et sur leur recommandation, le Président Salih a nommé Adil Abdul-Mahdi Premier Ministre désigné, et l'a chargé de former un nouveau gouvernement dans les trente jours prévus par la Constitution.

9. Au cours de la période considérée, les manifestations se sont intensifiées pour protester contre l'absence de services de base dans le sud du pays. Le 20 août, en raison de la contamination de l'eau et de la détérioration de la situation sanitaire et environnementale, la Haute Commission indépendante des droits de l'homme a demandé au Gouvernement de déclarer Bassora « zone sinistrée ». Les manifestations de rue ont repris, pacifiques au début, puis émaillées d'incidents violents à compter de début septembre. Il s'est notamment agi d'affrontements entre manifestants et forces de sécurité, de l'incendie de bâtiments officiels et de bâtiments appartenant à des partis politiques, d'attaques contre le consulat de la République islamique d'Iran à Bassora et le siège des forces de mobilisation populaire de Bassora, ainsi que de tirs indirects à proximité du consulat des États-Unis d'Amérique à Bassora et de l'ambassade américaine à Bagdad. Le 7 septembre, des manifestations ont été signalées à Bagdad. Le 25 septembre, une activiste civile a été tuée par balle à Bassora. Le 28 septembre, les États-Unis ont décidé de fermer et d'évacuer leur consulat dans la province de Bassora pour des raisons de sécurité.

10. De nombreux dirigeants et partis politiques se sont déclarés gravement préoccupés par la situation à Bassora, et ont exhorté le Gouvernement à assurer la sécurité des manifestants et à répondre aux exigences légitimes des citoyens. Dans un discours prononcé à la télévision le 6 septembre, Moqtada Sadr a demandé à la nouvelle Chambre des députés de tenir une session extraordinaire pour examiner les mesures qui pourraient être prises à cet égard. Le 8 septembre, la Chambre a tenu sa première session extraordinaire, sous la présidence du Président par intérim et en présence du Premier Ministre al-Abadi, des Ministres de la santé, de l'intérieur, de l'électricité, des ressources hydrauliques et de la reconstruction, ainsi que du gouverneur de Bassora, Asaad al-Aidani. Le Chambre a décidé de prendre plusieurs mesures visant à soutenir les habitants de Bassora, notamment le déploiement d'une équipe ministérielle chargée de superviser la mise en œuvre de mesures, le versement de fonds à la province, l'appui aux initiatives de reconstruction lancées par la société civile et la promotion d'un dialogue avec les jeunes sur les réformes.

11. Le Gouvernement a continué de déployer des efforts pour répondre aux revendications des citoyens en prenant une série de mesures administratives et de sécurité. Le 10 septembre, le Premier Ministre s'est rendu à Bassora à la tête d'une délégation ministérielle. À la suite de cette visite, le Gouvernement a entériné un

certain nombre de décisions relatives à la remise en état et à l'entretien des infrastructures d'approvisionnement en eau et de gestion des eaux usées, à la fourniture de fonds et de matériel, à l'octroi d'aides alimentaires, et à l'élaboration de procédures visant à lutter contre le chômage à Bassora. Le 28 septembre, dans le cadre des mesures de sécurité qui ont été prises, le Premier Ministre a ordonné au Ministère de l'intérieur de prendre des mesures immédiates pour enquêter sur les assassinats et les enlèvements qui avaient récemment eu lieu à Bassora, à Bagdad et dans d'autres lieux. Le 2 octobre, le Premier Ministre a déclaré que 2 000 agents de sécurité supplémentaires avaient été déployés à Bassora, et appelé à évaluer la performance des forces de police de la province. Le 18 septembre, le nouveau Président de la Chambre s'est rendu à Bassora pour discuter de la situation avec les responsables de la province. Le 27 septembre, la Chambre des députés a approuvé une série de recommandations, notamment une proposition tendant à étudier la performance des Ministres de la santé, des ressources hydrauliques et des municipalités et à demander à leurs ministères de mettre au point un plan stratégique pour résoudre la crise à Bassora.

12. Le 30 septembre, la Région du Kurdistan a organisé ses quatrième élections législatives. Il s'agissait du premier processus électoral mené par la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan. D'après les rapports sur le terrain rassemblés par la Commission, l'ensemble des 5 941 bureaux de vote, répartis dans 1 260 centres de vote dans toute la région, ont ouvert et fermé à l'heure. En outre, le 28 septembre, 471 bureaux de vote ont été mis en place dans 99 centres de vote pour que les forces de sécurité puissent voter par anticipation. Sur près de trois millions d'électeurs inscrits, la Commission a indiqué que le taux de participation électorale avait atteint 58 % pour le scrutin régulier et 91,7 % pour le scrutin spécial organisé à l'intention des membres des forces de sécurité. Cent onze sièges en tout étaient à pouvoir pour 773 candidats et candidates appartenant à 29 entités. Un total de 241 femmes candidates (31 %) ont pris part aux élections, conformément à la loi électorale du Parlement du Kurdistan, qui stipule que 30 % des sièges parlementaires doivent être tenus par des femmes.

13. Le scrutin s'est globalement déroulé dans le calme et en bon ordre dans l'ensemble de la Région du Kurdistan. Dans les jours qui ont suivi, des allégations de fraude et de trucage ont commencé à être signalées. Le 1^{er} octobre, le Mouvement de la nouvelle génération a déclaré qu'il rejeterait les résultats des élections et qu'il boycotterait le Parlement de la Région du Kurdistan en raison de la présomption de fraude.

14. Le 1^{er} octobre, la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan a déclaré que les résultats des élections ne seraient annoncés que lorsque toutes les plaintes déposées par des entités politiques auraient été réglées. Le 3 octobre, la Commission a fait savoir qu'elle retardait l'annonce des résultats préliminaires en raison de plaintes en suspens. Le 4 octobre, des résultats partiels ont été annoncés sur la base de 85 % des bulletins dépouillés indiquant les voix recueillies diverses coalitions et partis politiques. La Commission n'a pas encore annoncé les résultats définitifs.

B. Relations entre Bagdad et Erbil

15. Les délibérations entre le Gouvernement fédéral et le gouvernement de la Région du Kurdistan sur les questions en suspens ont été éclipsées par les négociations sur la formation du gouvernement. Néanmoins, des progrès ont été réalisés sur les questions du pétrole et des transports. Le 14 août, la Cour suprême fédérale a tenu une session pour statuer sur un appel concernant le caractère

anticonstitutionnel de l'extraction de pétrole dans la Région du Kurdistan à des fins de vente directe. Cette action en justice a été introduite par le Ministre iraquien du pétrole contre le Ministre des ressources naturelles de la Région du Kurdistan. La Cour a jugé que l'affaire comportait des aspects techniques qui exigeaient les compétences d'un spécialiste des questions juridiques et décidé de suspendre la procédure jusqu'à la désignation d'un tel spécialiste. Le 3 octobre, elle a annoncé qu'elle avait nommé trois experts sur la question du pétrole, qui devaient présenter leur rapport le 6 novembre.

16. Le 19 août, la route principale reliant Erbil à Kirkouk a été officiellement rouverte. Elle avait été fermée le 16 octobre 2017 lors des affrontements survenus entre les peshmergas kurdes et les forces de sécurité iraqiennes.

17. Le 19 août, la Coalition Mihouar el-Watani arabe sunnite s'est rendue à Erbil pour discuter du processus politique en Iraq, et notamment de la formation du nouveau gouvernement. Elle s'est entretenue séparément avec le chef du Parti démocratique du Kurdistan, Masoud Barzani, et avec une délégation conjointe du Parti démocratique du Kurdistan et de l'Union patriotique du Kurdistan. Ils ont réaffirmé la nécessité d'un accord politique comportant des garanties et des engagements écrits devant être respectés par tous les partis politiques. Ils ont décidé de poursuivre leur collaboration et de continuer à participer activement au processus politique. Le 25 août, la Coalition Mihouar el-Watani a confirmé que les négociations avec la partie kurde avaient progressé en vue de préparer la signature d'un document qui pourrait servir de base à la reconstruction de l'État.

18. Le lendemain, le 26 août, une délégation conjointe du Parti démocratique du Kurdistan et de l'Union patriotique du Kurdistan s'est entretenue avec le Président Masum à Bagdad pour discuter de la formation d'un groupe parlementaire majoritaire en vue de la formation du nouveau gouvernement. La délégation s'est à nouveau rendue à Bagdad le 1^{er} septembre pour s'entretenir avec les partis politiques.

19. Le 27 août, une délégation conjointe composée de membres de la Coalition Sa'iron, de Nasr, du Mouvement national de la sagesse et de l'Alliance Wataniya s'est rendue à Erbil et a rencontré Masoud Barzani ainsi qu'une délégation conjointe du Parti démocratique du Kurdistan et de l'Union patriotique du Kurdistan. Les domaines abordés comprenaient notamment la formation du nouveau gouvernement, le programme de la nouvelle Chambre des députés iraquienne et les moyens de créer des partenariats pour administrer le pays, l'application de la Constitution, la réponse à apporter aux revendications des manifestants dans les provinces du Sud, la reconstruction des zones libérées et le renforcement de la justice sociale.

20. Le 4 octobre, Hadi al-Amiri (Fatah) s'est rendu à Erbil pour y rencontrer Masoud Barzani, le Premier Ministre de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, et le Président du Conseil de sécurité de la Région du Kurdistan, Masroor Barzani. Il a notamment été question de la participation de tous les partis du Kurdistan au processus de formation du gouvernement, ce qui permettrait de traiter plus facilement les questions en suspens entre Erbil et Bagdad.

C. Conditions de sécurité

21. Les opérations menées par les forces de sécurité iraqiennes au cours de la période considérée ont principalement consisté à poursuivre des éléments de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) dans les provinces du nord et du centre-nord du pays, parallèlement aux autres efforts déployés pour neutraliser les explosifs et autres matières dangereuses dans les zones libérées. La capacité des forces de sécurité iraqiennes à déloger les éléments armés des zones déminées et dépolluées, ou du

moins à réprimer les activités des insurgés, est essentielle pour que le pays passe du relèvement à la reconstruction.

22. Les civils iraqiens continuent d'être les plus touchés par l'insécurité dans le pays. Dans le même temps, des attaques asymétriques continuent de cibler les forces de sécurité iraqiennes dans le nord et le centre-nord du pays (provinces de Ninive, de Salaheddine et de Kirkouk) et dans le centre (provinces de Diyala, d'Anbar et de Bagdad).

23. Dans le nord de l'Iraq, la Turquie a continué de mener des frappes aériennes contre des cibles du Parti des travailleurs du Kurdistan le long de la frontière entre l'Iraq et la Turquie. Le 15 août, les forces armées turques ont fait état du meurtre d'Ismail Özden, un dirigeant du Parti des travailleurs du Kurdistan au Sinjar. En réaction aux frappes aériennes, des centaines de yézidis ont manifesté le 16 août à Sinuni, exigeant l'instauration d'une zone d'exclusion aérienne au Sinjar. Le 17 août, le Ministère des affaires étrangères a condamné les attaques turques au Sinjar et nié toute coordination entre Bagdad et Ankara concernant les frappes aériennes. Il a exhorté la Turquie à retirer de Baachiqa ses forces terrestres, dont il estimait que la présence violait les conventions internationales et le respect mutuel de la souveraineté territoriale. Le 18 août, le Président de la Turquie, Recep Tayyip Erdogan, a déclaré que les opérations militaires se poursuivraient le long de la frontière sud de son pays, notamment dans les districts iraqiens du Sinjar et de Makhmour. Entre le 22 août et le 5 septembre, les frappes aériennes turques ont visé les provinces du nord, à savoir Dahouk et Erbil. Les forces turques ont indiqué que plus de 20 membres du Parti des travailleurs du Kurdistan avaient été tués dans ces attaques. Le 16 septembre, le Premier Ministre de l'Iraq a ordonné le déploiement de gardes-frontières fédéraux iraqiens le long de la frontière turco-iraquienne pour la protéger et prévenir toute violation de la souveraineté nationale. Il a chargé le Ministère des affaires étrangères de documenter ces violations et de les signaler à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil national de sécurité.

24. Le 6 septembre, des manifestants à Bassora ont mis le feu à un certain nombre de bâtiments appartenant au gouvernement, à des médias et à des partis politiques. Il n'a été fait état d'aucune victime. Le 7 septembre, des individus non identifiés ont attaqué et incendié le consulat de la République islamique d'Iran à Bassora (qui a été rouvert entre-temps dans d'autres locaux). Des manifestants ont ensuite attaqué et mis le feu au siège des forces de mobilisation populaire. Dans la nuit du 7 au 8 septembre, trois obus de mortier sont tombés dans la Zone internationale à Bagdad, à proximité de l'ambassade des États-Unis. Le même jour, quatre obus de mortier ont été tirés en direction du consulat américain à Bassora, près de l'aéroport de la ville. Le 28 septembre, il a été fait état d'un autre cas de tirs indirects à proximité du consulat des États-Unis à Bassora. Le même jour, les États-Unis ont décidé de fermer et d'évacuer leur consulat dans la province de Bassora pour des raisons de sécurité.

25. Le 8 septembre, le Corps des gardiens de la révolution islamique a tiré sept missiles surface-surface de courte portée sur les sièges de deux groupes d'opposition iraniens à Koya, dans le nord de l'Iraq. Au moins 11 personnes ayant des liens avec ces groupes auraient été tuées. En réaction, le Ministre des affaires étrangères, Ibrahim el-Jaafari, a souligné que l'Iraq était opposé aux bombardements iraniens visant les communautés kurdes iraniennes sur le sol iraquien.

26. Au cours de la période considérée, des différends sont apparus au sujet de la structure et du déploiement des forces de mobilisation populaire. Les 2 et 18 août, le Directeur adjoint de la Commission de mobilisation populaire, Abu Mahdi al-Muhandis, a publié trois ordonnances sur la restructuration et le redéploiement des forces de mobilisation populaire, tout d'abord dans les zones à majorité sunnite de la province de Ninive. Le 9 août, les forces de mobilisation populaire ont commencé à

se retirer des sous-districts de Rabi'a et de Zoummar au Tell Afar et de certaines zones du Sinjar. Le 21 août, le Premier Ministre a annulé ces ordonnances, rappelant que la direction de la Commission de la mobilisation populaire n'était pas juridiquement habilitée à réorganiser et à redéployer les forces de mobilisation populaire sans consulter le commandant en chef et sans se coordonner au préalable avec le commandement des opérations conjointes iraqiennes. Le 24 août, le cabinet du Premier Ministre a publié une déclaration dans laquelle il a souligné que le retrait des unités des forces de mobilisation populaire des grandes villes ne devrait pas être soumis à des pressions politiques et que leur redéploiement pourrait donner aux terroristes une occasion de lancer des attaques. Le 3 septembre, le Premier Ministre a déclaré qu'il dirigerait désormais la Commission de mobilisation populaire.

D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international

27. La communauté internationale a lancé de nombreux appels tendant à ce qu'un gouvernement inclusif, laïc et ouvert aux réformes soit rapidement constitué pour répondre aux aspirations du peuple iraquien. Les pays voisins, notamment la République islamique d'Iran, le Koweït, le Qatar, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ont félicité les nouveaux membres du Gouvernement iraquien de leur victoire aux élections et de leur nomination. Le 3 octobre, le nouveau Président de la Chambre des députés a participé à la conférence des présidents de parlement des pays arabes, tenue au Caire, et a fait part du souhait de son pays de renforcer ses relations avec les États arabes dans le domaine économique et dans la lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale.

28. Au début de septembre, du fait de l'escalade de la violence dans le sud de l'Iraq, la Commission européenne et les pays voisins ont lancé des appels pour que les forces de sécurité iraqiennes fassent preuve de retenue et gardent leur calme.

29. Le Gouvernement iraquien continue de solliciter l'aide des pays voisins et de la communauté internationale en général, notamment de la Coalition internationale contre l'EIIL, et de l'OTAN pour faire face aux problèmes pressants que rencontre le pays sur les plans économique et politique et dans le domaine de la sécurité. Le 14 août, le Premier Ministre Abadi, accompagné des Ministres du pétrole, de l'agriculture et des ressources hydrauliques, a rencontré le Président de la Turquie à Ankara pour s'entretenir des questions relatives au commerce, aux eaux transfrontières, à l'agriculture, à l'énergie et à la sécurité. Le Président de la Turquie se serait engagé à fournir à l'Iraq l'intégralité de son quota d'eau. Condamnant les attaques lancées par le Parti des travailleurs du Kurdistan contre les pays voisins, le Premier Ministre de l'Iraq a indiqué que le Conseil de la sécurité nationale avait élaboré un plan visant à lutter contre ces attaques au moyen d'un contrôle conjoint de la frontière avec la Turquie. Il s'est également dit favorable à la réouverture des consulats turcs à Bassora et à Mossoul et à l'ouverture d'un deuxième poste frontière à la frontière avec la Turquie pour accroître les exportations de pétrole via la Turquie.

30. Le 7 août, le Premier Ministre a déclaré que l'Iraq considérait que les sanctions imposées par les États-Unis contre la République islamique d'Iran étaient une erreur stratégique mais qu'il les respecterait pour protéger ses propres intérêts. Le lendemain, le Ministre des affaires étrangères a publié une déclaration dans laquelle il a engagé la communauté internationale à faire pression sur l'Administration des États-Unis pour qu'elle lève les sanctions. Le 13 août, le Premier Ministre a expliqué que sa précédente déclaration ne concernait que les transactions effectuées en dollars des États-Unis avec la République islamique d'Iran et que la banque centrale d'Iraq avait publié une directive à cet effet. Le 28 août, le Gouvernement iraquien a indiqué qu'il enverrait une délégation aux États-Unis pour demander une dérogation aux sanctions pour l'Iraq.

31. Les 1^{er} et 2 septembre, l'Iraq a organisé une réunion de l'alliance quadripartite réunissant la République islamique d'Iran, l'Iraq, la Fédération de Russie et la République arabe syrienne pour discuter de leur action commune dans la lutte contre l'EIL en Iraq et dans la République arabe syrienne. L'OTAN ayant consenti au début de l'année, suite à la demande formulée par le Premier Ministre, d'envoyer une mission de formation en Iraq, celui-ci s'est félicité de la décision de l'OTAN de soutenir la professionnalisation des forces de sécurité iraqiennes en mettant en place des écoles militaires. Par ailleurs, le 19 août, l'opération Inherent Resolve a publié une déclaration confirmant que les troupes des États-Unis demeuraient résolues à fournir un soutien à l'Iraq sur le terrain, un effort considéré comme indispensable à la stabilisation et à la coopération contre l'EIL.

III. État actualisé des activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

32. Mon Représentant spécial pour l'Iraq et ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale ont poursuivi leurs contacts avec les membres de la Haute Commission électorale indépendante, les représentants des partis politiques, du Gouvernement, de la Chambre des députés, des groupes de femmes et de la société civile et avec les personnalités religieuses et les notables. Le 9 août, le conseil des juges de la Haute Commission électorale indépendante a annoncé les résultats finals des élections. Durant le processus de recomptage des voix, ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale s'est rendue dans les centres de recomptage de Bagdad, de Souleïmaniyé et de Kirkouk. Une équipe d'experts électoraux expérimentés des Nations Unies a également donné des conseils et prêté assistance pour le recomptage.

33. Dans la perspective de la formation du nouveau gouvernement, mon Représentant spécial a rencontré de nombreux responsables et acteurs politiques, ainsi que les membres nouvellement élus de la Chambre des députés à Bagdad. Il s'est rendu à Amman, à Téhéran et à Washington pour solliciter le soutien régional et international en faveur de la constitution d'un gouvernement inclusif et équilibré en Iraq et il a également tenu des réunions de haut niveau à New York en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a demandé instamment aux nouveaux députés de s'acquitter de leurs obligations et d'agir de manière responsable pour former rapidement un gouvernement.

34. Dans le cadre de l'action menée par la MANUI pour promouvoir la participation effective des Iraquiennes aux processus politiques et décisionnels, mon Représentant spécial et ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale ont rencontré séparément les femmes candidates aux élections à la Chambre des députés. Ils ont de même rencontré les militantes de l'Iraqi Women Network et de l'Alliance 1325, qui comprenaient plus de 200 représentants de la société civile, juristes, universitaires et militants sur les réseaux sociaux. Les débats avec les députés ont porté sur leurs efforts et leur projet de collaboration avec l'ensemble de la classe politique, notamment la mise en place d'un groupe de femmes parlementaires visant à promouvoir et à renforcer l'égalité des sexes dans les programmes du Gouvernement, la nomination de femmes aux postes de dirigeants et l'adoption de lois en faveur des droits de la femme. Mon Représentant spécial et ma Représentante spéciale adjointe ont continué de rencontrer les chefs des partis politiques afin de plaider

en faveur d'une véritable intégration des femmes dans les négociations sur la formation du gouvernement et de leur représentation à tous les niveaux de décision de l'exécutif.

35. Le 3 octobre, l'équipe spéciale intersectorielle sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a organisé, avec l'aide de l'Initiative féministe Euromed, une consultation de haut niveau consacrée à l'élaboration du deuxième plan d'action national sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Mon Représentant spécial s'est efforcé de faire comprendre aux responsables politiques qu'il était nécessaire qu'ils tiennent leur promesse de donner des moyens d'action aux femmes et de promouvoir leurs droits, réalisant ce faisant un droit démocratique de tous les Iraquiens, et de renforcer ainsi l'égalité de représentation et l'intégration.

36. Au cours de la période qui a précédé la tenue des élections législatives dans la Région du Kurdistan, ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale et le Bureau des affaires électorales de la MANUI ont continué de se concerter avec la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan sur le déroulement des préparatifs et lui ont fourni, à sa demande, une assistance technique, conformément au mandat de la Mission et dans la limite des ressources disponibles.

37. Ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale a rencontré des membres de la communauté noire iraquienne et des communautés bahaïe, zoroastrienne, chrétienne et shabak à Bassora, Erbil et Ninive, dans le cadre des efforts faits par la MANUI pour répondre aux préoccupations des diverses minorités ethniques et religieuses d'Iraq. C'est également à ce titre qu'elle a pris la parole à la première conférence internationale sur les atteintes aux droits de la personne commises contre les yézidis qui pourraient constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, voire de génocide, et a plaidé en faveur des efforts faits par les autorités de l'Iraq et de la Région du Kurdistan et pour venir à bout de l'impunité et traduire en justice les auteurs de ces crimes odieux.

B. Assistance électorale

38. Le 9 août, le conseil des juges chargé du recomptage des voix a annoncé les résultats provisoires des élections législatives du 12 mai. Durant le délai d'appel, la Haute Commission électorale indépendante a reçu 253 recours qu'elle a transmis au Groupe judiciaire électoral. Celui-ci a achevé la procédure d'examen des 253 recours le 16 août, soit bien avant le délai de 10 jours fixé par la loi, et les résultats ont pu alors être soumis à la Cour suprême fédérale pour ratification. Le 19 août, la Cour a officiellement entériné la liste des 329 députés nouvellement élus, marquant ainsi le début du délai fixé dans la Constitution pour convoquer la Chambre des députés et enclencher le processus de formation du gouvernement.

39. Conformément aux dispositions du troisième amendement de la loi électorale relative à la Chambre des députés, le mandat du conseil des juges a pris fin dès la confirmation des résultats finals des élections par la Cour suprême fédérale. Le Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante a essayé de lui succéder dans ses fonctions mais en a été empêché du fait de l'enquête lancée par le Gouvernement sur des allégations de fraude durant la tenue des élections.

40. La Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan a poursuivi les préparatifs des élections législatives prévues pour le 30 septembre. Conformément à un memorandum d'accord qu'elle avait signé avec la Haute Commission électorale indépendante de l'Iraq, elle avait présenté à celle-ci des lettres demandant l'aide de l'ONU dans l'organisation des élections législatives régionales. La MANUI a prêté de l'aide, comme il lui avait été demandé, pour le transfert et la saisie des données, le

dépouillement du scrutin et le règlement des plaintes et des litiges électoraux. Le 15 août, la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan a publié les noms de 773 candidats, dont 241 étaient des femmes. Elle a également annoncé le lancement de la procédure de recrutement de plus de 42 000 personnes pour le jour des élections.

41. La MANUI a fourni une assistance technique en matière électorale mais elle a aussi déployé des équipes d'observateurs électoraux le jour des élections. Ces équipes se sont rendues dans un grand nombre de bureaux de vote dans toutes les provinces du Kurdistan pour obtenir un aperçu du déroulement de la journée. Mon Représentant spécial s'est rendu à Erbil et ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale est allée à Souleïmaniyé et à Halabja afin de visiter des bureaux de vote et de prendre la parole dans les médias pour exhorter les électeurs à participer au scrutin et souligner combien il importait de renforcer et de consolider les processus démocratiques dans la Région du Kurdistan. Après avoir visité les bureaux de vote, mon Représentant spécial a rencontré les commissaires de la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan qui l'ont remercié et ont demandé que l'ONU continue de leur fournir un soutien en matière électorale.

42. À la fin de la période considérée, 1 045 plaintes en tout avaient été déposées concernant les élections législatives du 30 septembre et le scrutin spécial organisé pour les forces de sécurité le 28 septembre. La Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan a constitué un groupe spécial chargé d'examiner ces plaintes avec l'aide de la MANUI qui a fourni des conseils sur la méthode à suivre. Le 4 octobre, la Haute Commission a publié la liste partielle de dépouillement basée sur 85 % des procès-verbaux des résultats, indiquant le nombre de voix obtenu par les entités politiques qui participaient aux élections. La saisie des données sur les résultats des voix obtenues par les entités et leurs candidats n'est pas encore terminée, et la Haute Commission entend annoncer tous les résultats une fois que les procès-verbaux auront été compilés et qu'elle se sera prononcée sur toutes les plaintes.

C. Faits nouveaux et activités enregistrés dans les domaines des droits de l'homme et de l'état de droit

43. Le nombre de pertes civiles enregistré du 9 août au 9 octobre s'élevait à 281 personnes en tout (96 tuées, dont six femmes, et 185 blessées, dont huit femmes), soit beaucoup moins que durant la même période en 2017, où il y avait eu jusqu'à 708 victimes civiles (266 tuées et 442 blessées). Les pertes civiles sont essentiellement le fait d'engins explosifs improvisés. Ces attaques, qui sont souvent revendiquées par l'EIIL, constituent une menace pour la population civile des provinces de Bagdad, de Salaheddin, de Ninive, de Kirkouk, de Diyala, d'Anbar et de Souleïmaniyé. Les armes de petit calibre sont une autre cause importante des pertes civiles.

44. L'EIIL a continué de tuer et de blesser des civils, des agents de police et des membres des forces de mobilisation populaire dans les provinces de Diyala, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddin. Le 18 août, à Bayyaa, au sud-ouest de Bagdad, l'EIIL a revendiqué la responsabilité d'une attaque à l'engin explosif improvisé dans les transports publics qui a fait trois morts et huit blessés. Le 10 août, lors d'un match de football dans le district de Charqat de la province de Salaheddin, des membres de l'EIIL ont tiré des coups de feu sur les civils, faisant cinq morts et six blessés, dont deux enfants. À Bagdad, six explosions ont été provoquées en l'espace d'une semaine par des personnes dont l'identité n'a pas été établie, faisant six morts et 16 blessés parmi les civils.

45. Les autorités irakiennes ont mené une série d'interventions à Mossoul et alentour et ont arrêté et tué plusieurs combattants et combattantes de l'EIIL. Elles ont également découvert une usine d'explosifs dans le district de Sinjar. Le 13 août, la police locale a

arrêté six Iraquiennes soupçonnées d'être associées à l'EIIL, à leur domicile, dans le quartier d'Amin dans le secteur est de Mossoul. Le 26 août, la police locale a arrêté 41 personnes, dont cinq femmes, soupçonnées d'être associées à l'EIIL, dans les sous-districts de Badouch et de Qayyara à Mossoul.

46. Dans les provinces de Kirkouk et de Ninive, l'EIIL a continué d'attaquer et de tuer des maires accusés d'informer le Gouvernement sur leurs mouvements. Entre le 1^{er} janvier et le 18 août, dans la province de Ninive, sept maires ont ainsi été tués, et deux ont été blessés. Le 15 août, un groupe armé a tué par balle le maire du quartier de Tell el-Roumman dans le secteur ouest de Mossoul. Le 17 août, deux motards armés et masqués ont tué par balle le maire du quartier de Yarmouk dans le secteur ouest de Mossoul.

47. Depuis juin 2014, 202 charniers ont été signalés à la MANUI, dont une large majorité contiendrait les dépouilles des victimes de l'EIIL. Selon les estimations données à la Mission, il y aurait entre 6 000 et 12 000 victimes, voire plus. La Mission continue de plaider pour que les charniers soient correctement protégés, de manière à recueillir, sécuriser et préserver des éléments de preuve. Elle préconise également la centralisation des informations sur les personnes portées disparues et une plus grande transparence envers les familles de celles-ci.

48. Les tribunaux iraqiens ont continué de prononcer des condamnations à mort pour infractions liées au terrorisme. Le 13 août, le tribunal pénal de Ninive à Mossoul a condamné à mort un combattant de l'EIIL qui avait tué des agents de sécurité et mené des attentats à l'engin explosif improvisé dans la province de Ninive en 2014. Le 15 août, il a condamné à la réclusion à perpétuité trois personnes qui avaient fourni un soutien logistique à l'EIIL à Ninive. Le 16 août, le tribunal pénal de Salaheddin a condamné un homme à mort pour avoir participé au meurtre du chef de la police de Dhoulaya. Selon le Conseil supérieur de la magistrature iraquien, au moment de la rédaction de ce rapport, 100 personnes avaient été condamnées à mort en 2018 : 24 femmes (dont 23 étrangères : 17 Turques, 3 Kirghizes, 2 Azerbaïdjanaises et 1 Allemande) et 76 hommes. Le 16 août, le Ministère de la justice a annoncé l'exécution de six accusés, sans autres précisions, ce qui porte à 32 le nombre d'exécutions annoncées publiquement en 2018 par le Ministère. La MANUI a tenté à plusieurs reprises d'obtenir du Ministère de plus amples informations sur les condamnations à mort et les exécutions, en vain.

49. Le 29 août, le Département des affaires yézidiennes au Ministère des awqaf et des affaires religieuses du Gouvernement de la Région du Kurdistan a indiqué que sur 6 417 yézidis (3 548 femmes et 2 869 hommes) enlevés par l'EIIL depuis août 2014, moins de la moitié avaient été libérés ou avaient fui. Le même jour, le Département avait également rapporté que 3 095 yézidis en tout (1 845 enfants et 1 250 femmes) étaient encore détenus par l'EIIL ou étaient portés disparus. Il n'y a plus aucun homme détenu par l'EIIL. Ceux qui avaient été enlevés se sont enfuis, ont été libérés ou ont été exécutés par l'EIIL.

50. Des corps de civils ont continué d'être retirés des décombres à Mossoul. Le corps de défense civile a informé la MANUI que 4 514 corps avaient été retrouvés à la date de l'établissement du présent rapport.

51. La MANUI a continué de suivre les procès en Iraq (notamment ceux des membres présumés de l'EIIL) et demeure préoccupée par le fait que les garanties d'une procédure régulière et d'un procès équitable ne sont pas toujours respectées, en particulier l'absence d'enquêtes sur les allégations des prévenus selon lesquelles leurs aveux ont été obtenus par la torture ou autres mauvais traitements et le rôle passif joué par les conseils de la défense, ce qui compromet le droit des prévenus à une défense efficace.

52. La MANUI a également continué de se mobiliser pour faire en sorte que l'EIL réponde de ses actes. La Mission a prêté assistance au Conseiller spécial et chef de l'Équipe d'enquêteurs chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, constituée en application de la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité qui aide l'Iraq à amener le groupe à rendre des comptes pour les crimes qu'il a commis en Iraq. Durant la première visite effectuée par le Conseiller spécial en Iraq du 6 au 14 août 2018, le personnel de la Mission lui a fait part de ses inquiétudes quant au respect par l'Iraq du droit national et du droit international des droits de l'homme et des normes en la matière. La Mission a également aidé à l'organisation des rencontres du Conseiller spécial avec les principaux représentants du Gouvernement, du pouvoir judiciaire, de la société civile, du Comité international de la Croix-Rouge et de la Commission internationale pour les personnes disparues.

53. Durant la période considérée, des manifestations ont continué d'être organisées dans 10 provinces pour protester contre la pénurie d'emplois, la déficience des services de base et la corruption généralisée. Selon la Haute Commission indépendante des droits de l'homme, entre le 9 août et le 3 octobre, lors des manifestations à Bassorah, 18 civils ont été tués (17 hommes et une femme) et 155 civils (tous des hommes) et 43 membres des forces de sécurité ont été blessés. Le 6 septembre, les corps de quatre hommes ont été reçus par le service de médecine légale de l'hôpital Jamhouriyah à Bassora. D'après plusieurs sources d'information, trois d'entre eux avaient reçu une balle dans la tête. Le 25 septembre, le docteur Suad Habeeb Lijlaj al-Ali, un défenseur des droits de la personne, a été tué dans le quartier d'Abbassiyé de Bassora. La MANUI a demandé que des enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales soient ouvertes rapidement sur ces meurtres. Depuis le 1^{er} septembre, selon la Haute Commission indépendante des droits de l'homme, 27 hommes ont été arrêtés à Bassora pour avoir participé à des manifestations ; 18 ont été relâchés tandis que les neuf autres sont détenus par décision judiciaire. La MANUI continue de suivre la question de l'accès des familles à leurs proches détenus à Bassora.

54. Le 14 août, la Haute Commission indépendante des droits de l'homme et les autorités de la Région du Kurdistan se sont rencontrées et ont décidé, en vertu de la loi n° 53 adoptée par la Haute Commission en 2008, d'ouvrir un bureau régional de la Haute Commission à Erbil. Malgré des tentatives en 2012, ce bureau n'a pu être ouvert en raison de la situation dans le pays.

55. L'équipe spéciale de surveillance et d'information, coprésidée par la MANUI et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a confirmé 16 violations graves à l'encontre d'enfants, à la suite desquelles 3 garçons et 4 filles avaient été tués et 14 garçons et 4 filles avaient été mutilés. Ces incidents principalement causés par des explosifs et des armes ont été enregistrés dans les provinces d'Anbar, de Karbala, de Kirkouk, de Ninive et de Dhi Qar. Quatre autres incidents qui se sont soldés par des morts et des mutilations ont été signalés mais ne sont pas encore confirmés. Durant la période considérée, l'équipe spéciale de pays a engagé le dialogue avec le Gouvernement et a présenté à celui-ci un projet de plan d'action visant à prévenir et à stopper le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces de mobilisation populaire ; le Ministère des affaires étrangères a fait savoir qu'il transmettrait ses observations et avis une fois que le nouveau gouvernement serait constitué.

56. Le Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée aux conflits a redoublé d'efforts pour analyser les tendances et les caractéristiques dans ce domaine afin de renforcer la coordination des interventions, la mobilisation et la responsabilisation. À cette fin, le 16 août, il s'est rendu dans un camp de déplacés dans la province de Ninive pour examiner la mesure dans laquelle les indicateurs des violences sexuelles liées au

conflit se vérifient dans le camp, recenser les lacunes dans les mesures prises pour faire face à ce phénomène et faire des recommandations.

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

57. La situation humanitaire en Iraq entre dans une nouvelle phase. Plus de 1,8 million de personnes sont encore déplacées à l'intérieur du pays, et bon nombre d'entre elles se disent réticentes à retourner dans leur région d'origine du fait de l'insécurité, des problèmes de réconciliation entre les communautés, de la destruction des biens, de la pénurie de services et de moyens de subsistance et de l'absence de progrès dans la neutralisation des engins explosifs. Alors que la baisse du nombre de personnes déplacées qui est passé en dessous de 2 millions (après un pic de plus de 5 millions) constitue un progrès important, les efforts doivent désormais porter sur l'intégration et la réinstallation dans des sites tiers en Iraq. Les personnes déplacées nécessitant une protection doivent pouvoir bénéficier en priorité de plus d'attention et de ressources, en particulier les familles considérées comme affiliées à l'EIIL.

58. Les acteurs humanitaires ont fourni une aide à 382 621 iraqiens vulnérables au cours de la période considérée. Certains partenaires ont indiqué que leurs programmes continuaient de pâtir des retards dans les décaissements et de l'insuffisance des financements ; à la fin du mois d'août, le plan d'aide humanitaire pour 2018 n'avait reçu que 343 millions de dollars (soit 60 %) sur les 569 millions de dollars demandés.

59. Pour ce qui est de la stabilisation, le mécanisme de financement pour la stabilisation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a franchi un nouveau cap en menant à bien plus de 1 200 projets dans 31 zones d'opération dans les principaux secteurs. Les hôpitaux de Ramadi et Fallouja sont en cours de construction et pourront accueillir près d'un million de femmes, d'enfants et d'hommes dans la province d'Anbar. La deuxième phase de l'hôpital de Hamdaniyah dans les plaines de Ninive est en cours, tandis que les unités de chirurgie, la maternité et d'autres installations qui ont été réparées fonctionnent déjà. Outre le secteur de la santé, les ponts, essentiels pour renforcer la stabilisation, ont également bénéficié d'une attention particulière au cours de la période considérée, avec l'achèvement du pont métallique emblématique de Fallouja, suite à la neutralisation des engins explosifs trouvés sous l'eau par les experts du Service de la lutte antimines. Trois ponts importants sont en cours de réparation à Fallouja et Ramadi. Le PNUD a également lancé un projet de construction de logements, indispensable pour aider les rapatriés dans l'ouest de Mossoul.

60. L'équipe de pays des Nations Unies a continué d'appuyer le relèvement à long terme et les efforts de reconstruction. Le Programme de relèvement et de résilience, créé en février 2018 lors de la Conférence internationale du Koweït pour la reconstruction de l'Iraq, a finalisé son cadre de résultats afin de déterminer les effets escomptés dans quatre domaines clefs du développement. En outre, son mandat en ce qui concerne son mécanisme de financement a été élaboré en étroite coordination avec le Gouvernement iraquien, la Banque mondiale et le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaire du PNUD.

61. En septembre 2018, ma Représentante spéciale adjointe chargée du développement et des affaires humanitaires et Coordinatrice résidente et Coordinatrice des opérations humanitaires, a participé à une conférence internationale pour la réhabilitation de la ville de Mossoul, intitulée « Faire revivre l'esprit de Mossoul » et organisée à Paris par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Gouvernement iraquien. Au cours de la Conférence, une initiative de haut niveau a été lancée pour soutenir la reconstruction des sites protégés et la renaissance de la vie culturelle et des

établissements d'enseignements à Mossoul. Les Émirats arabes unis ont financé la restauration et la reconstruction de la mosquée Nouri et de son minaret Hadba.

62. Le PNUD s'emploie aussi à mettre en place et maintenir des comités locaux pour la paix dans les provinces de Ninive, de Salaheddine, d'Anbar et de Diyala. En août, des sessions de formation à la gestion des conflits et à la médiation ont été dispensées à quatre de ces comités, à l'intention de 100 dirigeants locaux (l'accent étant mis sur les minorités), pour renforcer les compétences et les capacités en vue de la réconciliation entre les communautés au niveau local.

63. En août également, le PNUD a lancé un projet pilote avec le Ministère du travail et des affaires sociales pour recueillir les témoignages de femmes victimes de violences sexuelles et sexistes dans les zones nouvellement libérées. Cette initiative permettra de mettre au point une approche thérapeutique novatrice pour venir en aide aux victimes et de fournir des informations au Gouvernement iraquien au fur et à mesure qu'il améliore sa protection sociale et ses politiques de justice transitionnelle.

64. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Gouvernement iraquien et le sous-groupe sur la violence basée sur le genre ont mis en place du 3 au 5 septembre les procédures opératoires standards interinstitutions sur la violence sexiste dans la région du centre et du sud de l'Iraq. Il s'agit de principes directeurs, d'instructions et de définitions des rôles et responsabilités de tous les secteurs impliqués dans la prévention et la répression de la violence à l'égard des femmes en Iraq ; elles facilitent aussi la coordination et les orientations nécessaires pour fournir l'appui immédiat dont les victimes de violence sexiste ont besoin. En outre, du 9 au 19 septembre, le FNUAP a organisé la deuxième phase de la formation au renforcement des capacités destinée au personnel des maisons accueillant ces femmes.

65. En août, le Service de la lutte antimines a entamé une formation de 15 semaines sur la neutralisation des explosifs et munitions et des engins explosifs improvisés, à l'intention des fonctionnaires de police des provinces d'Anbar, de Diyala, de Ninive, d'Al Mouthanna, de Salaheddin, de Ouasset et de Kirkouk en vue d'accroître les capacités d'intervention du Gouvernement et de sauver des vies dans les zones libérées qui présentent de tels risques.

66. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a appuyé la remise en état des terres et des infrastructures agricoles pour 4 000 personnes touchées par le conflit dans 12 villages dans les provinces de Salaheddin et de Ninive. Ce travail a permis la reprise des activités agricoles et l'introduction de liquidités qui ont redynamisé les marchés locaux et encouragé la participation des collectivités locales pour garantir des résultats durables.

67. Les efforts de développement plus traditionnels portent de plus en plus sur la stabilisation, le relèvement et la réconciliation. En août, l'équipe de pays des Nations Unies a mis en place une équipe de gestion du programme afin de mieux coordonner les activités de développement au sein du système des Nations Unies en Iraq. En réponse à la demande croissante de la population en matière d'emplois, l'équipe de pays a également constitué un groupe de travail sur la création d'emplois et de moyens de subsistance, coprésidé par le PNUD et la Banque mondiale.

68. Le 5 septembre, l'UNESCO et le Ministère du travail et des affaires sociales ont lancé (pour la première fois en Iraq) un programme de formation axé sur les compétences nationales et ciblant 300 jeunes, dont un tiers de femmes, répondant aux critères d'un cadre concerté de qualifications techniques et professionnelles pour l'Iraq. La formation d'une durée de six mois est orientée sur la pratique et débouchera sur des qualifications reconnues répondant aux besoins du marché du travail.

69. Alors que le Gouvernement reconstruit ses systèmes de santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) travaille en étroite collaboration avec celui-ci, par l'intermédiaire du Ministère de la santé et d'autres ministères d'exécution afin d'arrêter un plan d'action pour la période 2018-2021. Ce plan définira les domaines prioritaires pour lesquels l'OMS appuiera le Gouvernement en vue de reconstruire les systèmes de santé susceptibles de contribuer grandement aux objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 3 (vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge) assorti de trois priorités stratégiques interdépendantes pour parvenir à la couverture sanitaire universelle, faire face aux urgences sanitaires et promouvoir la santé des populations.

70. Le PNUD a étendu son appui technique et financier au Gouvernement iraquien et au Gouvernement de la Région du Kurdistan s'agissant des objectifs de développement durable. Au niveau fédéral, le PNUD et le Ministère du plan ont lancé début août un nouveau projet qui met l'accent sur la localisation des objectifs de développement durable en vue d'acheminer de l'aide à cet égard, dans tout le pays, aux niveaux national et sous-national.

71. En août, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a achevé une étude démographique de la Région du Kurdistan, en partenariat avec le Ministère du plan de la Région du Kurdistan et le FNUAP. Cette étude fournit un profil complet de la démographie de la population actuelle, y compris de l'emploi et des revenus, de la situation du logement, des biens des ménages et des niveaux d'alphabétisation et d'éducation. Elle permettra de renforcer les capacités du Gouvernement pour orienter ses politiques et fournir des services efficaces aux citoyens.

72. Enfin, le PNUD a organisé une consultation nationale à l'appui des efforts faits par le Gouvernement iraquien pour élaborer une stratégie de protection des infrastructures critiques. L'objectif est de mettre en place des capacités et des systèmes pour garantir la protection des principaux bâtiments et installations du pays contre toutes formes de risques naturels ou anthropiques et technologiques et de menaces à la sécurité.

E. Sécurité et questions opérationnelles

73. L'Organisation des Nations Unies en Iraq a continué de mettre en œuvre des mesures fermes d'atténuation des risques de sécurité pour renforcer au maximum la sûreté et la sécurité de ses organismes afin qu'ils bénéficient d'un environnement sécuritaire stable dans l'exécution de leurs programmes. L'appui en matière de sécurité nécessaire pour assurer ses engagements et activités politiques, humanitaires et de développement dans le pays a continué d'être fourni en étroite coordination avec le Gouvernement iraquien. Cette coordination renforcée a permis de garantir pleinement la sécurité des opérations et du personnel des Nations Unies.

74. La mise en œuvre des recommandations de l'examen externe indépendant s'est poursuivie. L'examen des fonctions et de la dotation en effectifs du Bureau de l'intégration et de la coordination des activités de développement et de l'action humanitaire a été achevé en juillet et a conduit à un recentrage des tâches du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires et Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires. Dans ce contexte, la MANUI a recensé des domaines présentant des gains d'efficacité potentiels, à soumettre, selon qu'il conviendra, aux organes budgétaires compétents des Nations Unies. En réponse aux recommandations de l'examen sur la mise en place d'équipes intégrées, la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies ont renforcé la collaboration en intégrant des représentants dans leurs groupes respectifs de la stratégie et de la planification, tels que l'équipe de gestion

des opérations de l'équipe de pays des Nations Unies ; des sessions de stratégie sur la crise dans le Sud de l'Iraq ; l'équipe conjointe de pays et l'équipe spéciale de la MANUI en charge de la coordination, de l'action concertée et du partage d'informations ; ainsi qu'une mission d'évaluation conjointe qui a récemment achevé l'examen de l'architecture de sécurité de l'ONU en attendant la finalisation de son rapport.

75. Pour appuyer l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies pour l'engagement de poursuites contre l'EIIL créée par la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité, la Mission a obtenu l'accord du Gouvernement iraquien pour remettre en état un bâtiment situé dans la Zone internationale et actuellement géré par la MANUI et l'affecter à cette Équipe. Dans le même temps, la Mission a lancé le processus de passation de marchés nécessaire pour commencer la rénovation de la structure, en coordination avec l'Équipe d'enquêteurs et à sa demande.

76. Au sujet des progrès accomplis en ce qui concerne le complexe intégré des Nations Unies à Bagdad, la construction du bâtiment résidentiel « C » devrait s'achever en décembre 2018, fournissant ainsi 116 logements supplémentaires pour le personnel. Par ailleurs, un contrat a été signé pour la construction d'un nouveau bâtiment à usage de bureaux qui devrait être terminé d'ici à mars 2020, créant 228 postes de travail supplémentaires pour la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies.

77. Le système des Nations Unies est convenu d'un budget de partage des coûts à l'échelle locale incluant également le partage des coûts des dépenses du groupe de gardes des Nations Unies, aux termes duquel 70 % seront pris en charge par la Mission, et 30 % par l'équipe de pays des Nations Unies. Ces coûts devraient être compensés par les contributions aux mesures de sécurité communes faites par l'Équipe d'enquêteurs, une fois déployée.

IV. Observations

78. Je félicite M^{me} Nadia Murad qui a reçu le prix Nobel de la paix au nom de tous les Yézidis et autres Iraquiens victimes des atrocités commises par l'EIIL ou qui en ont terriblement souffert. Cette reconnaissance donne un nouvel élan aux efforts faits pour retrouver plus de 1 000 femmes et enfants yézidis ou autres qui sont toujours portés disparus après leur enlèvement par l'EIIL, et à ceux déployés pour traduire en justice les responsables de ces crimes.

79. Je félicite le peuple iraquien pour l'achèvement du processus électoral national de 2018, ouvrant ainsi la voie à la poursuite du processus de formation du gouvernement. Le dépouillement et les processus ultérieurs qui se sont déroulés de manière ordonnée et sans heurt montrent que les institutions iraquiennes sont en mesure de traiter les plaintes et recours en rapport avec les élections, dans le respect des critères constitutionnels et juridiques établis. Je salue les efforts déployés par le personnel de la Haute Commission électorale indépendante et le Conseil des juges pour ce qui est du processus de dépouillement manuel partiel et nous nous félicitons de la certification par la Cour suprême iraquienne des résultats des élections parlementaires de 2018. Le processus électoral étant achevé, il est maintenant temps pour les institutions nationales électorales et autres d'examiner les enseignements tirés des expériences récentes, en vue de mettre en œuvre des réformes liées aux élections et répondant aux aspirations de la population. L'Organisation des Nations Unies reste prête à appuyer ces processus et à y participer.

80. La première session de la Chambre des députés qui s'est tenue le 3 septembre, conformément au calendrier constitutionnel, a constitué une étape positive vers la

mise en place du nouveau gouvernement. J'exhorte tous les acteurs politiques à rester attachés à la défense de la paix et engagés pour mener à bien la formation du gouvernement, conformément aux dispositions constitutionnelles et juridiques. J'invite instamment tous les dirigeants politiques, y compris la Chambre des députés récemment élue et le Premier Ministre désigné, à agir sans délai pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place d'un nouveau gouvernement national favorable aux réformes et qui s'efforcera véritablement de répondre aux attentes de longue date de la population et d'honorer ses revendications légitimes.

81. Je me félicite du bon déroulement de l'élection démocratique du Président de la Chambre des députés, de l'élection de M. Barham Salih en qualité de Président de la République d'Iraq et de la désignation de M. Adil Abdul-Mahdi en tant que Premier Ministre désigné. L'Organisation des Nations Unies se réjouit à la perspective de travailler avec les nouvelles autorités constitutionnelles, la Chambre des députés et les futurs gouvernements en Iraq et dans la Région du Kurdistan. Dans le même temps, je regrette qu'aucune des personnalité politiques féminines éminemment qualifiées n'aient jusqu'à présent été élues à des postes de décision et je demande instamment aux membres de la Chambre des députés et aux dirigeants politiques d'être fidèles à leurs promesses et d'élire des femmes à des postes de responsabilité au sein de la Chambre des représentants et du Parlement de la Région du Kurdistan, ainsi que des gouvernements futurs à Bagdad et Erbil.

82. Je prends note avec une vive inquiétude de la crise du service public à Bassorah et dans d'autres provinces du Sud, je déplore les actes de violence qui ont eu lieu lors des manifestations et je regrette les pertes qui en ont résulté. J'exhorte au calme et demande aux autorités d'éviter tout recours à une force excessive contre les manifestants, de fournir la protection nécessaire à la population de Bassorah et des autres provinces, de garantir les droits de l'homme tout en assurant le respect de la loi et de l'ordre et de mener des enquêtes et de traduire en justice les responsables de cette flambée de violence. J'invite le Gouvernement iraquien à tout mettre en œuvre pour répondre de toute urgence aux demandes légitimes de la population en matière d'eau potable et d'électricité.

83. Après les élections parlementaires iraqiennes du 12 mai, les relations entre Bagdad et Erbil ont évolué positivement. Les élections ont offert aux partis politiques du Kurdistan la possibilité de participer de manière constructive au processus politique national. Le Gouvernement fédéral a continué de payer une partie des salaires des fonctionnaires dans la Région du Kurdistan et a rouvert la route principale entre Erbil et Kirkouk. Toutefois, de nombreuses questions politiques n'ont toujours pas été résolues. Je note avec satisfaction le niveau de communication entre Bagdad et Erbil au cours du processus de formation du gouvernement ainsi que la volonté manifestée par les deux camps de l'accélérer et de régler les questions en suspens dans le respect de la Constitution iraquienne.

84. Je voudrais souligner que la MANUI demeure fermement déterminée à fournir tout l'appui possible au peuple iraquien, ainsi qu'au Gouvernement iraquien, dans leurs efforts pour former de manière inclusive et non sectaire un gouvernement ouvert aux réformes. Il est impératif que l'Iraq soit autorisé à prendre en compte ses propres intérêts nationaux dans le processus de formation du gouvernement et ne devienne pas un théâtre d'affrontement d'intérêts régionaux par procuration. Étant donné les pressions sociales et économiques auxquelles le Gouvernement iraquien est confronté, je réitère mes précédents appels pour que toutes les annonces de contribution faites à l'occasion de la Conférence internationale du Koweït pour la reconstruction de l'Iraq, qui s'est tenue en février 2018, soient honorées.

85. Je tiens à remercier mon Représentant spécial sortant pour l'Iraq et Chef de la MANUI, M. Ján Kubiš, pour ses services alors que le pays et la région traversent une période difficile. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance au personnel national et international de la MANUI pour leurs efforts constants visant à mettre en œuvre le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.
